

Un sans-domicile sur deux est allocataire d'une CAF

Les SDF, sans-abri, sans-logis, quel que soit le terme retenu, sont de mieux en mieux connus. Une enquête de l'INSEE a porté début 2001 sur les sans-domicile usagers des services d'hébergement et de restauration gratuite proposés aux plus démunis. Les données contiennent des informations sur les démarches des sans-domicile auprès des caisses d'Allocations familiales (CAF) et sur les prestations sociales et familiales qu'ils perçoivent.

La moitié des sans-domicile usagers des services d'aide sont allocataires d'une CAF. Parmi ces allocataires, la moitié perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI), 13 % l'allocation de parent isolé (API), 17 % l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Plus du quart des sans-domicile allocataires touchent également des prestations familiales. Si les isolés sans enfant sont majoritaires, dans plus de trois cas sur dix les sans-domicile allocataires vivent dans une famille avec des enfants.

En ce qui concerne les relations administratives, les sans-domicile se démarquent très nettement par leur mode de contact. S'ils font des démarches, ils le font très majoritairement en se déplaçant au guichet (81 % des cas) alors que, en général, le téléphone reste le principal mode de contact avec la CAF. En revanche, pour ce qui concerne la satisfaction exprimée à l'égard des CAF, les sans-domicile ne se différencient pas de l'ensemble des usagers. Dans les deux cas, près des trois quarts des personnes se déclarent satisfaites des CAF.



Les sans-abri, sans-logis, SDF occupent depuis des années une place importante dans les débats et les initiatives relevant des politiques sociales. Au cours de l'hiver 2001, l'INSEE a réalisé une enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de restauration gratuite, afin de mieux connaître les profils et les expériences d'une population particulièrement démunie (encadré 1).

Les sans-domicile usagers des services d'aide vivent des situations différentes en termes de précarité de leurs conditions d'hébergement.

Certains vivent à la rue ou dans des abris de fortune (9 % des cas), d'autres sont accueillis dans des centres d'hébergement (51 % des sans-domicile), d'autres encore sont principalement hébergés dans des chambres d'hôtel ou des logements dont les charges sont en partie financées par des aides (40 % des cas).

De quelles prestations sociales et familiales bénéficient les sans-domicile ? Entretiennent-ils des relations particulières avec les organismes sociaux ? Telles sont les deux interrogations auxquelles cet article sur les services et les prestations des caisses d'Allocations familiales (CAF), tente de répondre.

Six sans-domicile sur dix touchent au moins une prestation sociale

Sur une dizaine de prestations (chômage, invalidité, famille, logement, retraite, minima sociaux) servies par différents organismes, 60 % des sans-domicile indiquent en avoir perçu au moins une le mois précédent. Cette proportion comprend les personnes qui déclarent toucher personnellement au moins une de ces prestations et les non-bénéficiaires ayant un conjoint, un enfant ou un « cohabitant » avec lequel elles partagent les revenus et à qui est octroyée l'une de ces prestations.

Parmi les sans-domicile bénéficiaires d'une prestation, la majorité déclarent n'en toucher qu'une, le plus souvent le revenu minimum d'insertion [(RMI) (graphique 1)]. Si environ un quart des sans-domicile perçoivent le RMI, un tiers des sans-domicile âgés de plus de 40 ans en sont bénéficiaires.

Un sans-domicile sur deux touche au moins une prestation gérée par les CAF

Près de la moitié des sans-domicile sont allocataires d'une CAF : ils sont 48 % à déclarer toucher au moins

Source et champ de l'étude

L'INSEE a réalisé entre le 15 janvier et le 15 février 2001 une enquête nationale auprès des personnes utilisatrices des services d'hébergement et de distribution de repas chauds dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Au total, 4 084 personnes francophones utilisatrices de ces services ont été interrogées.

Parmi elles, certaines disposaient d'un logement autonome au moment de l'enquête et déclaraient avoir recours aux services de restauration. Dans notre étude, seules les personnes « sans-domicile » ont été retenues. Une personne est considérée comme telle, si durant le mois qui précède l'enquête, elle a eu recours à un service d'hébergement ou a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

une prestation. Le recours aux CAF est en partie fonction de leur situation familiale. Ainsi 41 % des sans-domicile isolés sans enfant sont allocataires d'une CAF. C'est le cas de 54 % des sans-domicile vivant en couple sans enfant, de 74 % des sans-domicile isolés mais avec des enfants et de 76 % des sans-domicile vivant en couple avec des enfants.

Dans plus de six cas sur dix, les sans-domicile allocataires sont sans enfant. Ce n'est le cas que de quatre allocataires sur dix si on prend en considération tous les bénéficiaires des prestations versées par les CAF (tableau 1).

La moitié des sans-domicile allocataires d'une CAF bénéficient du RMI. Près de huit sans-domicile allocataires sur dix perçoivent un des minima sociaux servis par les CAF [(RMI, allocation aux adultes handicapés (AAH) ou allocation de parent isolé (API)]. 27 % d'entre eux touchent des prestations familiales (tableau 2).

Des démarches surtout marquées par le recours aux travailleurs sociaux

Dans l'enquête, les sans-domicile peuvent déclarer avoir été en contact au moins une fois dans l'année avec des institutions sanitaires et sociales : CAF, services publics de l'emploi (ANPE, PAIO, missions locales), caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM), services sociaux municipaux, (CCAS, Mairie, bureau d'aide sociale). Ils peuvent également avoir été en contact avec des professionnels du domaine sanitaire et social, en l'occurrence des médecins et/ou des travailleurs sociaux.

Sur une année, le nombre de sans-domicile usagers des services d'aide n'ayant fait aucune démarche auprès d'une institution sociale, d'un médecin ou d'un travailleur social, est très faible. 3 % seulement des sans-domicile n'ont effectué aucune démarche sanitaire ou sociale. De l'autre côté, 12 % des enquêtés déclarent avoir sollicité au moins une fois dans l'année les quatre organismes cités *supra* ainsi qu'un médecin et un travailleur social (2).

73 % des enquêtés déclarent avoir effectué au moins une démarche auprès d'une CAF, d'une CPAM, des services municipaux ou des services publics de l'emploi au cours des douze derniers mois. La CAF est l'institution la moins démarchée.

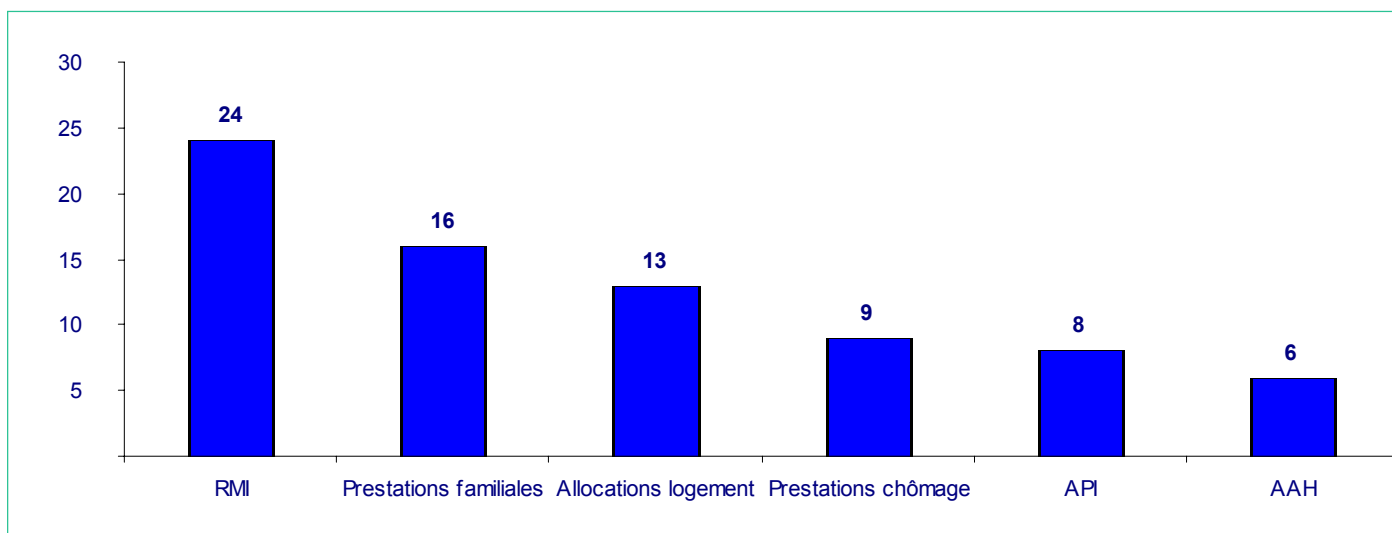
Ces contacts diminuent lorsque la précarité de l'hébergement augmente. 45 % des sans-domicile hébergés dans des logements ou des chambres d'hôtel ont eu un contact dans l'année avec une CAF.

Ce n'est le cas que de 38 % des personnes hébergées dans des centres, et de 30 % des sans-domicile dormant dans la rue ou dans un abri de fortune.

Pour ce qui concerne les professionnels du secteur sanitaire et social, 85 % des sans-domicile déclarent avoir vu au moins un médecin dans l'année et 82 % déclarent avoir rencontré au moins une fois un travailleur social (graphique 2).

Les contacts avec les travailleurs sociaux distinguent le plus nettement les sans-domicile dans leurs relations avec les institutions et les professionnels du secteur sanitaire et social.

Graphique 1 - Principales prestations sociales et familiales perçues le mois précédent l'enquête (en %)

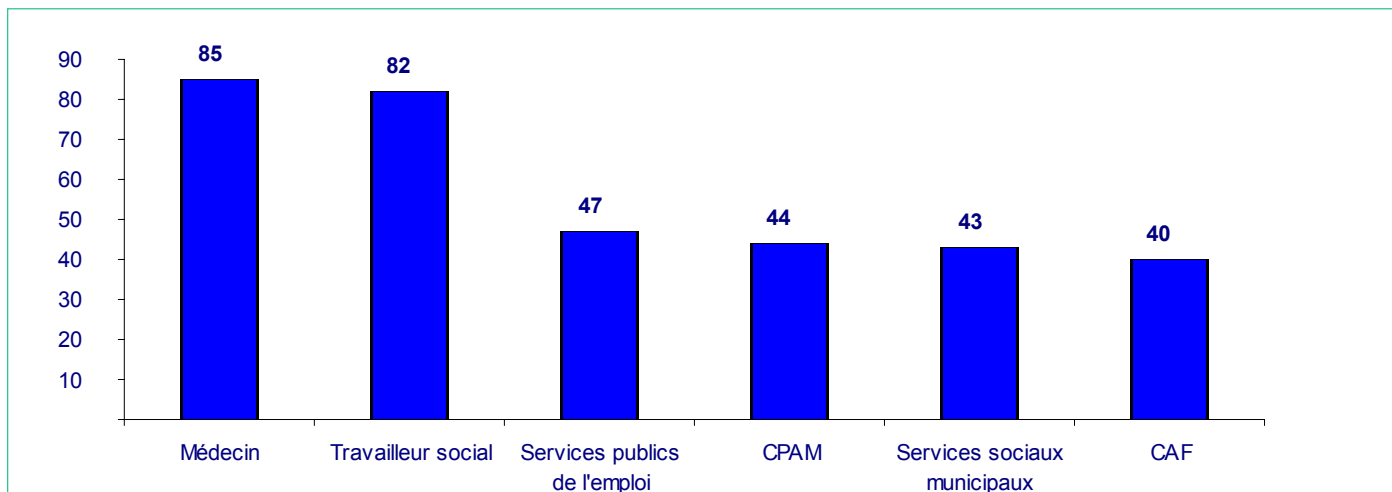


Source : Enquête INSEE auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas chauds, janvier 2001.

Champ : Personnes francophones âgées de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : 24 % des sans-domicile - soit eux-mêmes ou leur conjoint, enfant, « cohabitant » - déclarent avoir perçu le RMI dans le mois qui précède l'enquête. Certaines prestations peuvent être cumulées.

Graphique 2 - Recours des sans-domicile usagers des services d'aide auprès des travailleurs sociaux, des médecins et des institutions sociales (en %)



Source : Enquête INSEE auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distributions de repas chauds, janvier 2001.

Champ : Personnes francophones âgées de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine

Lecture : Dans l'année 85 % des sans-domicile usagers des services d'aide ont eu au moins un contact avec un médecin.

Début 2001, 7 % des personnes âgées de 18 ans ou plus mentionnaient avoir rencontré un travailleur social au cours des douze derniers mois. Ce taux était de 14 % pour ce qui concerne les habitants des zones urbaines sensibles (1). Pour les sans-domicile usagers des services d'aide la proportion s'établit à 82 %.

Le déplacement au guichet comme principal mode de contact

Pour la dernière démarche effectuée auprès de la CAF, le contact a eu lieu dans 81 % des cas lors d'un déplacement au guichet, dans 5 % des cas par téléphone, et dans 14 % des cas par l'envoi d'un courrier.

Le mode de contact avec la CAF distingue très clairement les sans-domicile des autres usagers. Dans les enquêtes menées sur la population des allocataires de CAF, le téléphone reste le moyen privilégié pour prendre contact. Néanmoins, les enquêtés se déplacent beaucoup plus au guichet que l'ensem-

ble de la population allocataire des CAF : plus de huit sans-domicile sur dix se rendent au guichet pour leurs démarches (tableau 3). Ces derniers n'ont cependant pas les mêmes caractéristiques socio-démographiques que les sans-domicile usagers des services d'aide.

Les données sur les sans-domicile illustrent et confirment un phénomène bien connu des gestionnaires. Si les pauvres ne sont pas les seuls à se déplacer à leurs guichets, les plus pauvres s'y déplacent beaucoup plus que les autres.

Sans-domicile et usagers des CAF : des niveaux de satisfaction proches

Au sujet de la satisfaction exprimée à l'égard des CAF, les sans-domicile ne se démarquent pas de la population générale des allocataires. Début 2001, 75 % des allocataires des CAF se déclaraient globalement satisfaits de leur CAF ; 72 % des sans-domicile se disaient satisfaits de leur dernier contact (tableau 4).

Tableau 1 - Répartition de la population allocataire selon la situation familiale (en %)

	Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Familles avec enfants
Sans-domicile	62	7	31
Allocataires CAF	36	6	58

Lecture : 62 % des sans-domicile allocataires des CAF sont des personnes isolées sans enfant ; ce n'est le cas que de 36 % de l'ensemble des allocataires des CAF.

Tableau 2 - Prestations perçues par les sans-domicile allocataires des CAF et par tous les allocataires des CAF (en %)

	RMI	Prestations Familiales	Allocations logement	API	AAH
Sans-domicile	49	27	37	13	17
Allocataires CAF	10	58	60	2	7

Lecture : 49 % des sans-domicile allocataires des CAF touchent le RMI ; ce n'est le cas que de 10 % de l'ensemble des allocataires des CAF .

Champ : Personnes sans-domicile francophones âgées de 18 ans, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine, allocataires d'une CAF ; allocataires des CAF de Métropole au 31 décembre 2000.

Source : Enquête INSEE auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distributions de repas chauds, janvier 2001. Bénéficiaires des prestations légales au 31 décembre 2000, CNAF.

Tableau 3 - Modes de contact avec la CAF (en %)

	Sans-Domicile - dernière démarche effectuée -	Allocataires des CAF - type de contact dans les six derniers mois -
Au guichet	81	34
Par téléphone	5	39
Par courrier	14	31
Par Minitel	-	5
Par Internet	-	2

Lecture : Pour leur dernier contact 81 % des sans-domicile sont passés par le guichet. Au cours des six derniers mois 39 % des allocataires ont téléphoné à la CAF tandis que 34 % d'entre eux se sont déplacés au guichet. Le total, dans le cas des allocataires est supérieur à 100, car ils ont pu accomplir plusieurs démarches selon différents modes de contacts.

Tableau 4 - Satisfaction à l'égard des CAF (en %)

	Sans-domicile Satisfaction exprimée à l'égard de leur dernier contact		Allocataires des CAF Satisfaction exprimée généralement au sujet de la CAF
Très satisfaits	28	Très satisfaits	20
Plutôt satisfaits	44	Assez satisfaits	55
Plutôt mécontents	18	Peu satisfaits	16
Très mécontents	10	Pas du tout satisfaits	9
Total	100	Total	100

Source : Enquête INSEE auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de distributions de repas chauds, janvier 2001. CREDOC - Enquête Conditions de vie et aspirations des Français, janvier 2001.

Champ : Personnes francophones âgées de 18 ans ou plus dont le dernier organisme contacté a été la CAF, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine ; allocataires des CAF pour l'enquête CREDOC.

La convergence des résultats révèle une grande similarité des opinions exprimées par les sans-domicile usagers des CAF et par les autres allocataires. Le sentiment de satisfaction l'emporte largement dans tous les groupes d'allocataires. Les sans-domicile ne font pas exception même s'ils présentent des caractéristiques socio-démographiques différentes de tous les allocataires CAF.

Un recours aux institutions et aux prestations sociales relativement élevé

Au final, pour ce qui concerne le recours aux institutions sociales et aux professionnels du secteur sanitaire et social on peut souligner que les sans-domicile usagers des services d'aide sont très nombreux à déclarer avoir été en contact avec des travailleurs sociaux ou des organismes publics au moins une fois dans l'année. Rappelons que seulement 3 % d'entre eux ne déclarent avoir eu recours à aucun des quatre organismes étudiés, ni à un médecin, ni à un travailleur social au

cours des douze derniers mois. Le « non-recours » aux institutions sociales est donc faible.

Pour qui concerne les prestations sociales et familiales gérées par la CAF, il apparaît une forte proportion de bénéficiaires des diverses prestations parmi les sans-domicile. On aurait pu penser que les sans-domicile - souvent présentés comme très éloignés des circuits de socialisation et d'affiliation - touchaient beaucoup moins de prestations. Néanmoins, le phénomène de non-recours aux prestations sociales - toujours difficile à mesurer - est certainement d'importance (2).

Marie Avenel ■

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation
et des Statistiques (DREES)
Ministère de l'emploi et de la solidarité
Ministère de la santé

Nadia Kesteman, Julien Damon ■

CNAF - DSER - Département de l'animation, de la
recherche et du réseau des chargés d'études

Notes

- (1) INSEE - Enquête permanente sur les conditions de vie, Enquête vie de quartiers, 2001.
- (2) Voir à ce sujet Avenel M., Damon J., *Les contacts avec les intervenants sociaux des sans-domicile usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds*, *Etudes et Résultats*, 2003, n° 277. Cette contribution, paraissant en même temps que cet *e-ssentiel*, présente des résultats parfois différents, notamment car on y agrège les données concernant les CAF et les services sociaux municipaux.

Pour en savoir plus

- Brousse C., Rochère (de la) B. et Massé E., *Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services*, *INSEE Première*, 2002, n° 823.
- Damon J., *La Question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF, 2002.
- Marpsat M. et Firdion J.-M., (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF-INED, 2000.
- Rochère (de la) B., *La santé des sans-domicile usagers des services d'aide*, *INSEE Première*, 2003, n° 893.

Directeur de la Publication
Philippe Georges
Directrice de la rédaction
Virginie Madelin
Directeur-adjoint de la rédaction
Julien Damon
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrede
Secrétaire de rédaction
Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet

Contact
lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769